



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **15 mars 2021**

Délibération n° 2021-0491

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Comité d'itinéraire véloroute V50 - La Voie bleue - Avenant 2021 à la convention de partenariat 2018-2020

service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction planification et stratégies territoriales

Rapporteur : Monsieur le Président Bernard

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 26 février 2021

Secrétaire élu : Monsieur Nicolas Barla

Affiché le : jeudi 18 mars 2021

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Gersperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Asti-Lapperrière, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barge, Barla, Mme Benahmed, MM. Benzeghiba, Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, MM. Bub, Buffet, Mmes Burillon, Burrucand, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Chihi, Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, David, Debú, Mmes Dehan, Delaunay, MM. Devinaz, Diop, Doganel, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Dupuy, Ederly, El Faloussi, Etienne, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, MM. Galliano, Gascon, Mme Georgel, MM. Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Gomez, Grivel, Groult, Mmes Guerin, Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Mme Lecerf, MM. Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, M. Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, Sechaud, MM. Seguin, Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, MM. Thevenieau, Uhlich, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtsoff.

Conseil du 15 mars 2021**Délibération n° 2021-0491**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Comité d'itinéraire véloroute V50 - La Voie bleue - Avenant 2021 à la convention de partenariat 2018-2020**

service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction planification et stratégies territoriales

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 février 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Par délibération du Conseil n° 2018-2942 du 17 septembre 2018, la Métropole de Lyon a intégré le comité d'itinéraire de la Voie bleue -la Moselle Saône à vélo- créé pour piloter la mise en œuvre et la promotion de la véloroute voie verte V50 de la frontière du Luxembourg à Lyon, en suivant la vallée de la Moselle, le canal des Vosges et la vallée de la Saône.

Ce comité d'itinéraire a été constitué à compter du 1^{er} janvier 2018 pour une durée de 3 ans reconductible, avec le Département de la Haute-Saône comme chef de file. Vingt-neuf partenaires ont rejoint le comité d'itinéraire en 2018 et 2019 : 3 Régions, 7 Départements, la Métropole de Lyon, 3 Communautés d'agglomération, 14 Communautés de communes et Voies navigables de France. Un comité technique divisé en 3 groupes thématiques "infrastructures et signalisation", "services, intermodalité et observation", "promotion et communication" a également été mis en place.

Afin de financer le programme d'actions communes, élaboré avec l'appui de l'association Vélo & Territoires, dont la Métropole est membre, la participation financière annuelle des membres du comité d'itinéraire est de :

- 15 000 € pour les Régions,
- 10 000 € pour les Départements et la Métropole,
- 5 000 € pour les Communautés d'agglomération,
- 1 000 € pour les Communautés de communes.

Le partenariat a été formalisé au moyen de la signature d'une convention cadre tripartite entre la Métropole, le Département de la Haute-Saône et l'établissement public industriel et commercial (EPIC) Destination 70, l'Agence de développement touristique du Département de la Haute-Saône.

II - Objet de l'avenant pour 2021

Les partenaires signataires du comité d'itinéraire de la véloroute La Voie bleue ont salué, lors du comité de pilotage du 24 novembre 2020, la qualité du travail partenarial ainsi que les nombreuses actions réalisées depuis le lancement de la démarche : lancement de la mise en tourisme (site internet, plan, dossier de presse, salons, etc.), notice de signalisation, schéma directeur des équipements, étude intermodalité, etc.

Ils ont affirmé leur volonté de poursuivre la dynamique collective en reconduisant le partenariat pour l'exercice 2021 et en maintenant les participations financières annuelles, ce qui permet la réalisation d'un programme d'actions ambitieux. L'année 2021 sera également consacrée à l'étude d'une nouvelle convention pluriannuelle à partir du 1^{er} janvier 2022 afin de formaliser la poursuite du partenariat ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - la décision de poursuivre en 2021 le partenariat du comité d'itinéraire de la véloroute V50 - La Voie bleue, au moyen d'un avenant à la convention 2018-2020, approuvée par délibération du Conseil n° 2018-2942 du 17 septembre 2018,

b) - la participation au programme d'actions 2021 d'un montant de 10 000 €,

c) - l'avenant à la convention 2018-2020 à passer entre la Métropole, le Département de la Haute-Saône, chef de file et l'EPIC Destination 70, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette participation.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 10 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2021 - chapitre 65 - opération n° 0P27O2296.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 18 mars 2021.